

Réponse du Conseil administratif:

- à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 7 novembre 1995, intitulée: «Pour la création de lignes de transports publics nocturnes» (M-1171);
- à la question écrite de M^{me} Renée Vernet-Baud, du 12 mars 1997, intitulée: «Agression dans le Noctambus» (QE-46);
- à la question écrite de M^{me} Renée Vernet-Baud, du 19 mai 1998, intitulée: «Agressions dans les Noctambus» (QE-73).

TEXTE DE LA MOTION M-1171

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre sur pied, en collaboration avec le Parlement des jeunes de la Ville de Genève, les TPG, d'autres communes genevoises et des sponsors privés, des lignes de transports publics nocturnes. Afin de parvenir à ce but, le Conseil administratif apportera toute l'aide logistique nécessaire au Parlement des jeunes de la Ville de Genève et viendra, le cas échéant, devant le Conseil municipal avec une proposition de crédit en fonction de l'avancement des projets, crédit qui devra être équitablement réparti entre toutes les communes.

TEXTE DES QUESTIONS QE-46 ET QE-73

Le projet de Noctambus ne rencontre pas la compréhension des jeunes, qui considèrent ce service social nouveau comme un dû, qu'ils traitent à la légère. Devant les agressions répétées envers les chauffeurs et les déprédations du matériel de la Ville, je demande:

1. Qui va payer les frais de l'agression physique?
2. Qui va payer les déprédations au matériel?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève a participé activement à la mise sur pied de la Commission Noctambus en 1996. Depuis lors, son soutien a été constant.

Très vite, cette Commission Noctambus s'est constituée en association, dans le sens juridique du terme, afin de travailler plus efficacement pour le développement du réseau dans tout le canton de Genève.

C'est ainsi que démarre, le 2 mars 1996, la ligne Noctambus Genève-Certoux qui dessert les communes de Carouge, Lancy, Plan-les-Ouates et Perly-Certoux.

Le 30 août 1996, ce sont les noctambules du Petit-Lancy, Onex, Confignon et Bernex qui peuvent également profiter d'un transport public nocturne grâce à la ligne Genève-Bernex.

Le 20 septembre 1996, la Commission Noctambus réunit les représentants des autorités communales intéressées, et leur soumet le plan de répartition financière. Ce dernier est accepté par toutes les communes.

C'est en janvier 1997 qu'est inauguré le premier réseau de transports publics nocturnes sur le canton de Genève, avec 10 lignes et 38 communes desservies.

Le 29 août 1997, ce réseau est élargi à toutes les communes rurales à l'ouest de Genève, ainsi qu'en direction de Collex-Bossy et Commugny (VD). Ce qui porte à 50 les municipalités bénéficiant du Noctambus.

En décembre 2004, le réseau Noctambus a été entièrement réactualisé. La fréquence des bus et des trams en zone urbaine a été intensifiée jusqu'à 1 h 30 du matin (environ) tous les vendredis et samedis soirs. Ces lignes suivent le tracé diurne et s'arrêtent à tous les arrêts des 10 lignes concernées. D'autre part, les lignes régionales ont été réadaptées de manière à assurer un service optimal.

Pour répondre plus directement aux questions posées, signalons que les réseaux Noctambus se sont dotés d'un système de prévention et d'accompagnement, à l'instar de l'expérience des «grands frères», sur les lignes à grande fréquentation. Ces modérateurs, spécialement formés, contribuent à améliorer la qualité des conditions de transport et diminuent parallèlement le risque et les coûts liés à d'éventuelles déprédations.

Le 16 novembre 2005, l'ensemble des actions de prévention et le projet de promotion du respect sur le réseau Noctambus ont reçu la distinction du jury au concours de l'innovation des Transports publics de l'Association suisse des transports et de l'environnement.

Par ailleurs, la vice-présidence de l'Association Noctambus est actuellement assumée par le délégué à la jeunesse de la Ville de Genève. La contribution de la Ville se monte à 514 059 francs. Cette subvention est répartie à hauteur de 425 000 francs pour le réseau urbain et 89 059 francs pour le réseau régional.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
André Hediger

Le 14 mars 2007.